

COVID-19
Coronavirus

Pour se protéger et protéger les autres

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Lavez-vous souvent les mains

Eternuez dans votre coude

Utilisez un mouchoir jetable

Ne serrez pas la main

Si vous êtes malade, portez un masque chirurgical

Des questions sur le coronavirus? **0 800 130 000** APPEL GRATUIT

En cas de sensation fébrile, de fièvre, de toux, de difficultés à respirer dans les 14 jours de retour d'une zone à risque, contactez le 15



MEMO 5 – MESURES RELATIVES AU COVID-19 applicables aux ESMS de Nouvelle Aquitaine

URGENT - POUR MISE EN ŒUVRE SANS DELAI

[MEMO A DATE DU 13 MARS 2020 – 13h]

- **Référence : MEMO5/12032020/ARSNA-ESMS-COVID-19**

DESTINATAIRES

Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
De Nouvelle Aquitaine

Lors de la conférence de presse du samedi 29 février, le ministre de la santé a annoncé le passage de la France d'une situation épidémique de stade 1 au stade 2. Pour ces deux phases, la stratégie nationale consiste toujours à freiner l'introduction du virus sur le territoire et sa propagation par des mesures d'endiguement afin de retarder la phase épidémique (stade 3).

Aussi, dans le cadre de la gestion du coronavirus, et sur la base de la conduite à tenir élaborée par la DGCS et transmise à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux, je vous prie de **bien vouloir trouver à date du 13/03/2020 – 13h**, les actions à mettre en œuvre sans délai :

- ▶ **Ce mémo 5/13032020 apporte des précisions sur la conduite à tenir pour les établissements et services accompagnant des personnes en situation de handicap adulte et enfant d'ici ce vendredi 13 mars au soir :**

1°) Concernant l'ouverture et l'accès des établissements et services accompagnant des personnes en situation de handicap adulte et enfant :

- Suite aux mesures de fermeture des établissements scolaires annoncées par le Président de la République, de nombreux gestionnaires s'interrogent sur la conduite à tenir concernant les ESMS-PH du secteur enfance ;
- **Jusque nouvelles directives transmises par l'ARS ce soir, il est demandé aux gestionnaires d'ESMS de ne pas prendre de décision visant à fermer, ou restreindre le fonctionnement des établissements et services, toute catégorie confondue ;**
- Des directives de la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, des solidarités et de la santé seront données en fin de journée ce vendredi 13 mars aux ARS ;
- Il est demandé aux gestionnaires d'ESMS concernés d'organiser les moyens humains et techniques (astreintes, dispositif d'accueil/écoute et aide aux familles...) pour la bonne mise en œuvre des décisions ministérielles que l'ARS transmettra ce jour.

2°) A ce titre, et pour rappel, il vous appartient – pour les ESMS ne l'ayant pas encore fait – de créer une boîte fonctionnelle « ALERTE » pour chaque établissement médico-social permettant de garantir la bonne communication entre l'ARS et chaque gestionnaire en période de crise :

- Un message vous a été transmis le 9 mars dernier pour la création d'une boîte mail fonctionnelle et à ce jour tous les ESMS n'ont pas répondu.
- Si c'est votre cas et ce sans délai,
 - Vous devez créer cette adresse ALERTE ;
 - En normant les noms des boîtes fonctionnelles que vous allez mettre en place. Le terme « **alerte** » devra être intégré afin d'en identifier la spécificité avec deux options :
 - alerte-nom-structure@nomfai.fr
 - alerte@nomdomaine.fr
- Afin d'assurer la fiabilité du dispositif de gestion de crise, nou il vous revient d'organiser la redirection automatique des messages reçu sur cette boîte « ALERTE » vers plusieurs adresses mail de vos agents (direction/accueil/idec/médecin co/autre). Il s'agit de l'organisation que nous vous recommandons. A défaut, vous vous assurerez que l'accès à cette boîte fonctionnelle soit donné aux personnes adéquates au sein de votre établissement pour assurer la continuité de consultation en flux constant ;
- Attention : Les établissements appartenant à un groupe devront créer une boîte alerte pour chaque structure (et non pas une BAL générique pour tout un groupe de structures).
- Pour simplifier votre réponse, vous trouverez ci-dessous un lien vers un formulaire d'enquête afin de renseigner les informations nécessaires :

[Lien d'enquête :](#)

https://1drv.ms/xs/s!Ai_u92pnnRfugWF82M0ppuQ0QTqL?wdFormId=%7BC2E2CA96%2D954E%2D4DC5%2D928C%2D125E39F89F64%7D